



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

**Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions
- TPSGC**

11 Laurier St. / 11, rue Laurier

Place du Portage, Phase III

Core 0B2 / Noyau 0B2

Gatineau

Quebec

K1A 0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

SOLICITATION AMENDMENT

MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address

**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Frigate Life Extension (FELEX) Project / Bureau de
projet de prolongation de la vie des frégates (BP
FELEX)

455 Blvd de la Carrière

Gatineau

Quebec

K1A 0K2

Title - Sujet SCCH contrat de soutien en service	
Solicitation No. - N° de l'invitation W8482-168150/C	Amendment No. - N° modif. 001
Client Reference No. - N° de référence du client W8482-168150	Date 2017-03-10
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$FX-008-26224	
File No. - N° de dossier 008fx.W8482-168150	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2017-04-28	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Fortin, Marie-Andrée	Buyer Id - Id de l'acheteur 008fx
Telephone No. - N° de téléphone (819) 939-3234 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: See herein	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Invitation à se Qualifier (IQ)

Questions et Réponses (Q&A)

Soutien en service (SES) des systèmes de combat des navires de la classe *Halifax*

Modification no. 01

Cette modification est apportée dans le but de répondre aux questions soulevées par l'industrie sur l'invitation à se qualifier pour les services de soutien des systèmes de combat des navires de la classe *Halifax* daté du 7 mars 2017.

Q1 – Le paragraphe 5.1.1 de l'IQ suggère que les documents mêmes de la demande de proposition (DP) soient assujettis aux exigences en matière de sécurité CANUS. Cela suggère à son tour que les réponses de l'industrie à la DP seront assujetties aux exigences CANUS. Est-ce le but, ou le gouvernement du Canada souhaite-t-il que seul le contrat éventuel soit assujetti aux exigences CANUS?

R1 – Il est peu probable que les documents mêmes de la DP soient assujettis aux exigences en matière de sécurité CANUS.

Q2 – Les CCUA 2003 indiquent que le terme « soumissionnaire » désigne la personne ou l'entité (ou dans le cas d'une coentreprise, les personnes ou les entités) qui dépose une soumission pour l'exécution d'un contrat de biens, de services ou les deux. Le terme ne comprend ni la société mère, ni les filiales ou autres affiliées, ni les sous-traitants du soumissionnaire.

Même si le gouvernement du Canada a indiqué que seuls les répondants qualifiés pourront répondre à la DP finale, les exigences de cette dernière ne sont pas définies à l'heure actuelle et, par conséquent, il est parfaitement possible qu'une entité se qualifie par le biais de l'IQ, mais qu'elle soit incapable d'offrir une solution de valeur et concurrentielle à la DP.

Au minimum, les soumissionnaires pourront-ils ajouter leurs sociétés mères, leurs filiales ou les autres entreprises affiliées à son équipe de soumissions, soit par le biais d'une coentreprise ou d'une disposition d'entreprise principale et de sous-traitant, si cela est jugé nécessaire pour satisfaire aux exigences de la DP?

R2 – Les répondants qualifiés n'ont pas le droit de modifier leur composition. Si la composition du soumissionnaire change, ce dernier devra réessayer de se qualifier par le biais de l'IQ. Il convient de noter que, au seul gré du gouvernement du Canada, les réponses transmises après la date limite de l'IQ pourront être prises en compte ou ne pas l'être.

Toutes les autres modalités demeurent inchangées.